

Mai 2019

Communiqué de presse

## **OUI à la modification de la loi sur les armes qui concerne aussi les retraités**

La modification de la loi sur les armes, soumise au peuple le 19 mai prochain, concerne aussi les retraités. En effet, comme elle découle des mesures anti-terroristes de l'UE, il s'agit d'un développement automatique de l'acquis de Schengen. La Suisse doit reprendre le droit européen d'ici mai 2019, sous peine de voir l'accord dénoncé. Si l'accord de Schengen est dénoncé, l'accord de Dublin le sera aussi car ils sont liés.

D'aucun pourrait penser que la loi sur les armes ne concerne pas les retraités. Or, il n'en est rien ! Sans l'adaptation de la loi, les accords de Schengen et de Dublin sont sérieusement menacés. En effet, si la Suisse ne reprend pas les nouvelles dispositions sur le durcissement des conditions de détention des armes semi-automatiques dans les délais fixés, les deux accords cessent d'être en vigueur au bout de six mois. Or, sans l'accord de Schengen, des mesures devraient être prises pour garantir une sécurité intérieure de niveau comparable en Suisse. Les requérants d'asile déboutés dans l'UE pourraient déposer une nouvelle demande d'asile en Suisse. Sur le plan économique, c'est le tourisme qui serait le plus touché avec la fin du visa de Schengen. La mobilité internationale des Suisses serait aussi entravée avec le rétablissement des contrôles aux frontières. Ils seraient alors soumis aux mêmes contrôles des passeports que les citoyens et citoyennes des pays hors de l'UE.

Pour toutes ces raisons, le comité central de la Fédération Suisse des Retraités (FSR) recommande à ses membres de voter oui à la loi sur les armes le 19 mai prochain.

Pour tout renseignement complémentaire : Michel Pillonel 079 414 86 10  
ou 026 663 21 42